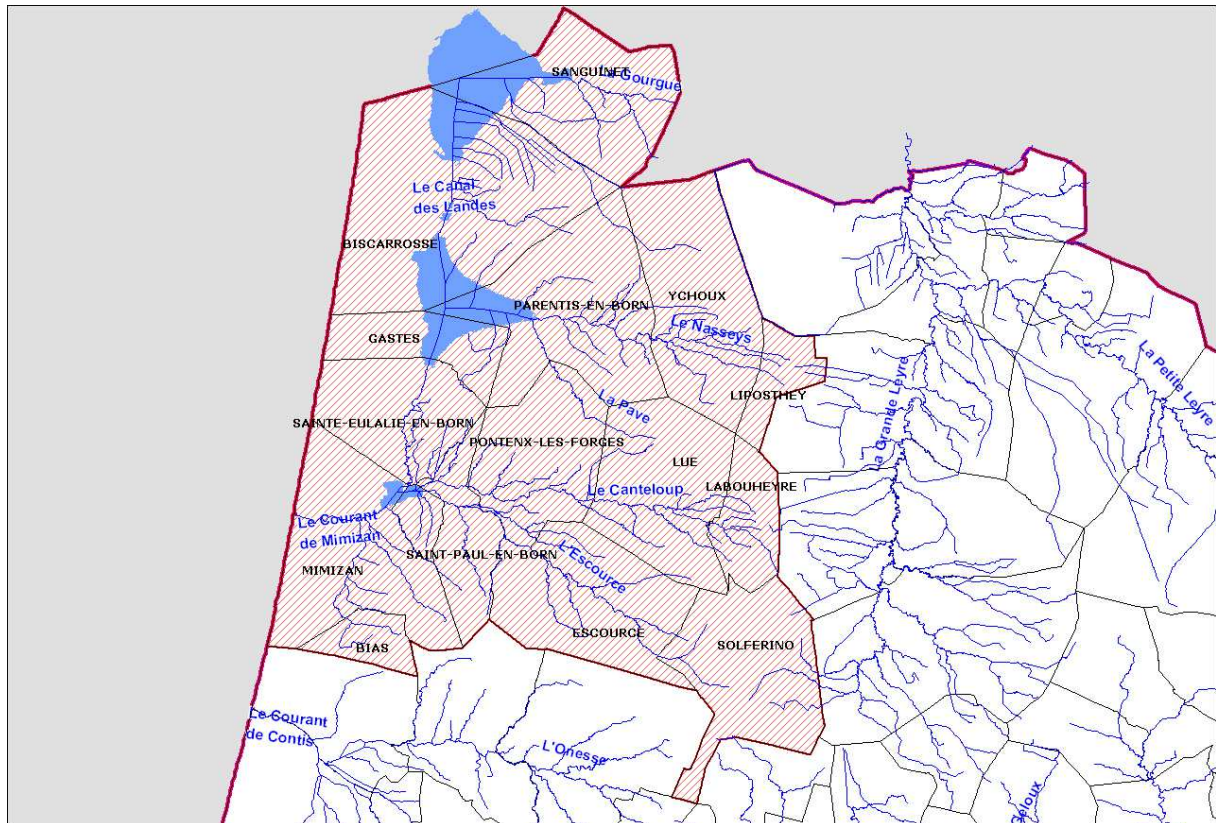


Structure gestionnaire du bassin versant des courants côtiers du Born

Périmètre



Structures membres

<u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS*</u>	BISCARROSSE
	GASTES
	LUË
	PARENTIS-EN-BORN
	SAUNTE-EULALIE-EN-BORN
	SANGUINET
	YCHOUX
<u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN*</u>	AUREILHAN
	BIAS
	MIMIZAN
	PONTENX-LES-FORGES
	SAINT-PAUL-EN-BORN
ESCOURCE	
SOLFERINO	
LABOUHEYRE	
LIPOSTHEY	

* structure compétente en matière de gestion des cours d'eau

Liste des communes concernées (16 communes)

AUREILHAN
BIAS
BISCARROSSE
ESCOURCE
GASTES
LABOUHEYRE
LIPOSTHEY
LUË
MIMIZAN
PARENTIS-EN-BORN
PONTENX-LES-FORGES
SAINTE-EULALIE-EN-BORN
SAINT-PAUL-EN-BORN
SANGUINET
SOLFERINO
YCHOUX

les communes dont les noms sont soulignés adhèrent à une ou plusieurs structure(s) compétente(s) en matière de gestion des rivières pour les cours d'eau du bassin versant concerné.

Proposition de mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Création d'un Syndicat Mixte composé des Communautés de Communes de Mimizan et des Grands Lacs, des communes d'Escource, Labouheyre, Liposthey, et Solférino.

A moyen ou long terme, cette structure pourra également intégrer les communes girondines du bassin versant.